



17 janvier 2023

(23-0399)

Page: 1/1

Original: anglais

**INDONÉSIE – IMPORTATION DE PRODUITS HORTICOLES,
D'ANIMAUX ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE**

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS DE L'ORD
PRÉSENTÉ PAR L'INDONÉSIE**

Addendum

La communication ci-après, datée du 16 janvier 2023 et adressée par la délégation de l'Indonésie à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

L'Indonésie communique le présent rapport conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémorandum d'accord).

L'Indonésie a pris note des préoccupations exprimées par les États-Unis et la Nouvelle-Zélande lors de précédentes séances de l'ORD et elle est fermement déterminée à mettre en œuvre les recommandations et les décisions de l'ORD dans les présents différends.

L'Indonésie a publié le règlement gouvernemental faisant office de loi n° 2/2022 visant à abroger et à remplacer la Loi n° 11/2020 qui est entré en vigueur le 30 décembre 2022. Du fait de cette promulgation, la mesure 18 concernant l'autosuffisance dans les lois pertinentes dont il avait été constaté qu'elles étaient incompatibles avec les règles de l'OMC demeure complètement supprimée.

S'agissant des mesures 1 à 17, l'Indonésie a aussi apporté une série d'importantes modifications substantielles aux règlements ministériels visés et a supprimé les dispositions contestées concernant la restriction relative à la période de récolte, les prescriptions de réalisation des importations, la prescription relative au délai de six mois après récolte, le prix de référence et la prescription relative aux achats sur le marché intérieur.

Par ailleurs, l'Indonésie réaffirme que le bilan des produits de base est un simple cadre procédural visant à fournir, d'une manière transparente, des données complètes, détaillées et exactes en vue de simplifier la procédure de délivrance des permis. Une base de données nationale intégrée appuiera le bilan des produits de base pour accroître la certitude des activités commerciales sans qu'il y ait d'effet limitatif sur les flux d'échanges.

Enfin, l'Indonésie s'engage à travailler avec les États-Unis et la Nouvelle-Zélande pour répondre à ces préoccupations.
